

CA / fait.

REÇU LE
25 JAN. 2007

Paris, le 23 JAN. 2007

Le Ministre
CAB/SP/ROY/07/02871

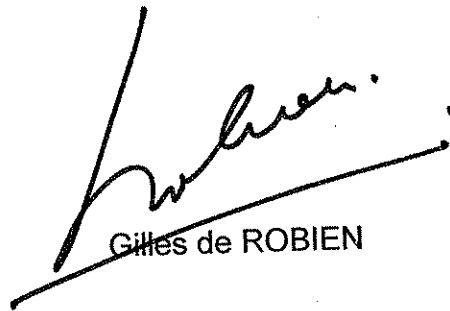
Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez appelé mon attention sur la situation de Monsieur Roland VEUILLET, qui a décidé d'entamer une nouvelle grève de la faim, et vous me demandez de lever la sanction prise à son égard.

Compte tenu du jugement récent de la Cour Administrative d'Appel de Lyon qui a rejeté son pourvoi, il ne m'est pas possible de revenir sur une décision disciplinaire (mutation d'office) qui a été prise à bon droit.

En revanche, je vous confirme expressément que M. VEUILLET bénéficie de toutes les garanties et de tous les droits (notamment de mutation) qui s'attachent à son statut de fonctionnaire. Afin d'apaiser la situation et d'envisager l'avenir de la carrière de M. VEUILLET, je demande au Recteur de l'Académie de Lyon de le faire recevoir par le Directeur des Ressources Humaines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gilles de ROBIEN

Monsieur Gérard ASCHIERI
Secrétaire Général
de la Fédération Syndicale Unitaire
3-5 rue de Metz
75010 PARIS